Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213501463-20260424-47_2026-DE

Commune de LANGOUET

Département : ILLE ET VILAINE
Arrondissement : RENNES
Canton : MELESSE

Délibération N°47

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt quatre avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LANGOUET dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Jean-Luc, Maire.

Nombre de membres : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026.

Présents : DUBOIS Jean-Luc, FLAUX Florence, MÉAR Jean-Pierre, DETOC Annie, MARTIN Sylvain, DUPERRON-ANNEIX Nicole, BAUDÉ Marie, CORVAISIER Roger, DELAUNAY Sébastien, TILLARD Nathalie, LEPEINTEUR Lisa, COMMUNIER Myriam, BIDEAU Kévin, RUEL David.
Absent excusé : GUÉRIN Ronan a donné pouvoir à RUEL David

Secrétaire de séance : DETOC Annie

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ : Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) – Désignation d'un représentant

Objet :
• L'élaboration, la révision, la modification ou toute autre procédure d'évolution du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Rennes ainsi que son suivi.
• Toute activité d'études, d'animation, de coordination ou de gestion nécessaire à la mise en œuvre du projet d'aménagement et de développement du Pays.
• Contractualisation avec l'Europe, l'Etat, le Conseil Régional de Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine, et le cas échéant avec d'autres partenaires, dans le cadre du Contrat de Partenariat et d'autres conventions visant au développement du Pays de Rennes.
• Appui, conseil et assistance à ses membres, aux communes et partenaires en matière d'aménagement et développement durable et de développement touristique.

Territoire : 4 EPCI membres : Rennes Métropole, Val d'Ille-Aubigné, Liffré Cormier Communauté, Pays de Chateaugiron Communauté (76 communes).

Après délibération, le conseil municipal désigne, ***à l'unanimité***, Monsieur DUBOIS Jean-Luc, comme représentant de la commune au SCOT.

Certifié exécutoire
Affiché le 30 avril 2026
Le Maire,
DUBOIS Jean-Luc.